

COLLÈGES

Les 4 555 élèves du privé peuvent compter sur le Département



Coralie Dénoués, présidente du Département des Deux-Sèvres, en visite au collège Saint-Joseph de Secondigny lors de la rentrée. Photo: CC

« Aux côtés de tous les collégiens pour participer à les guider sur les chemins de la réussite, le Département des Deux-Sèvres réaffirme son soutien à l'enseignement privé pour cette année scolaire 2021-2022 » se félicite le Conseil départemental. Pour la rentrée 2021-2022, l'effectif prévisionnel dans les écoles privées s'établit à 4 555 élèves contre 4 456 lors de la rentrée 2020-2021. En 2021, les treize collèges privés deux-sévriens ont bénéficié de la part du département d'une dotation de fonctionnement de 2,38 millions d'euros et d'un soutien pour leur projet d'investissement à hauteur de 80 000 €.

Ces dernières années, la subvention pour les investissements a notamment permis la mise aux normes au niveau de la sécurité, des travaux d'économie d'énergie (isolation, changement des menuiseries, etc.), la rénovation de toiture, de salle de restauration ou de salles de classe, des travaux pour l'accessibilité, la réfection de préaux ou d'abris à vélo. À cela s'ajoute une enveloppe de 29 000 € pour soutenir les projets artistiques, culturels ou d'intérêt professionnel. En juin 2020, une enveloppe de 42 900 € dédiée au numérique a été votée par le Département des Deux-Sèvres et répartie entre les 13 collèges privés dont le collège Saint-Joseph de Secondigny.